

TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 7 décembre 2010

Avis relatif au renouvellement de licence d'agence de mannequins

NOR : ETST1030712V

Par un arrêté du responsable de l'unité territoriale de Paris de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Île-de-France en date du 18 novembre 2010, par délégation du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, le renouvellement de la licence d'agence de mannequins est accordé, dans les conditions prévues par les articles R. 7123-11 et suivants du code du travail, à Mme Ghislaine GUIBERT, gérante de l'agence REBECCA, sise 9, rue des Trois-Bornes, 75011 Paris.

Cette licence est renouvelée pour une durée de trois ans à compter du 14 janvier 2011.

Voie de recours

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification par voie de :

- recours hiérarchique auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, direction générale du travail, 39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15,
- recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75004 Paris.